

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CM

Réf : 2090347SNCO15081



BELCHIM CROP PROTECTION
Technologielaan 7
1840 LONDERZEEL - BELGIQUE
BELGIQUE

Paris, le 20 MAI 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la décision administrative suite à votre demande de changement de numéro d'AMM et de type commercial concernant le produit :

N° Intrans : 2150207 - SAMOA

AMM n° 2110186

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation.

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150207 Nom commercial : SAMOA

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2110186

Firme détentrice : BELCHIM CROP PROTECTION

Type commercial : Second nom commercial 2090347 VALIS M

Vu la notification de l'Anses n°2015-0691 du 6 mai 2015

Conditions d'emploi

- Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant les phases de mélange/chargement et l'application.
- Délai de rentrée : 48 heures en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.
- Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Agiter énergiquement la préparation pendant l'application.

Le changement de type commercial du produit est modifié ainsi qu'il suit :

- SAMOA : numéro d'intrant et numéro d'autorisation de mise sur le marché : 2120003, revente de VALIS M est modifié en :
- SAMOA : numéro d'intrant : 2150207 et numéro d'autorisation de mise sur le marché : 2110186, second nom commercial de VALIS M (AMM n°2110186).

Ce changement est autorisé avec un délai de commercialisation et d'utilisation à concurrence de l'écoulement total des stocks.

Teneur garantie en matière active

600 G/KG	Mancozèbe
60 G/KG	valifénalate

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

20 MAI 2015